

pacifique des différends. C'est malheureux qu'au moment où le Conseil de sécurité était saisi d'une longue liste de différends dont certains remontent à près de vingt ans, l'Assemblée générale n'ait pas été disposée à sa dernière session, à envisager une proposition relative à l'étude des méthodes de règlement pacifique. Nous avons assurément tout à gagner et rien à perdre d'un examen soutenu des méthodes anciennes et d'une évaluation impartiale des possibilités futures.

Le Vietnam

Notre souci du maintien de la paix et des règlements pacifiques semble encore plus motivé en regard du conflit au Vietnam. C'est là, de beaucoup, le plus dangereux problème qui se pose actuellement à l'univers. Partout où un conflit éclate, la puissance et le prestige sont engagés. Plus il persiste, plus il devient difficile de renverser le cours des événements; plus il devient difficile de mettre en marche les rouages de négociations et de règlements pacifiques. Devant un tel conflit, la collectivité internationale peut-elle vraiment s'abstenir et laisser les choses atteindre un point où toutes avenues de recours pacifique sont irrévocablement bloquées?

Je considère que notre organisation a l'obligation de contribuer à la paix au Vietnam. Il est inconcevable, à mon sens, que nous poursuivions nos travaux comme si cette menace à la sécurité de l'humanité n'existait pas. Même s'il est vrai que le Conseil de sécurité ne peut pas, dans les circonstances actuelles, traiter efficacement de cette question, et si un autre cadre peut être indiqué, je persiste à croire, comme je l'ai dit l'an dernier que cette Assemblée a le devoir d'exprimer sa profonde inquiétude au sujet de la guerre au Vietnam. Ne devons nous pas exhorter tous les intéressés à prendre la voie de négociations?

Je sais qu'il y a entre nous des divergences quant à l'origine du conflit et quant à la façon d'y mettre fin. Je sais à quel point sont difficiles les questions en jeu dans ce conflit. Depuis douze ans, le Canada fait partie, avec l'Inde et la Pologne, de la Commission internationale sur le Vietnam. Pendant cette période, nous avons été témoin oculaire de la désagrégation de l'accord du Cessez le feu de 1954. Nous avons connu et nous subissons encore les frustrations de l'observateur impuissant à mettre un frein aux événements qui se déroulent sous ses yeux.

Le Secrétaire général, je le sais, s'est montré infatigable dans sa recherche d'une solution du conflit. Par ses démarches, il a clairement et consciencieusement démontré les responsabilités qui incombent à la collectivité universelle dans ce domaine.

Certains soutiennent que l'heure n'est pas venue de régler ce conflit. Pour ma part, je ne puis accepter cette opinion.